



Inscription à la MATERNELLE 4 ANS - Année scolaire 2022-2023

Les enfants âgés de 4 ans au 30 septembre 2022 sont admissibles, selon les présentes conditions.

Période d'admission et d'inscription : du 21 au 25 mars 2022

De 8 h à 11 h 30 et de 13 h à 15 h 15 dans l'une des écoles (bâtiments) ci-dessous :

Écoles (bâtiments)	Coordonnées	Adresse courriel de l'école	Pour accéder au site-école
ARRONDISSEMENT DE BEAUPORT			
Beausoleil-et-du-Parc (Beausoleil)	2267, avenue Royale, 418 821-0220	beausoleil@csdps.qc.ca	www.beausoleil.csdps.qc.ca
Beausoleil-et-du-Parc (du Parc)	90, boulevard des Français, 418 821-0208	duparc@csdps.qc.ca	www.beausoleil.csdps.qc.ca
Marie-Renouard	2970, avenue Gaspard, 418 626-4559	mrenouard@csdps.qc.ca	www.marierenouard.csdps.qc.ca
De la Primerose	155, rue Bessette, 418 666-4562	primerose@csdps.qc.ca	www.primerose.csdps.qc.ca
De Saint-Michel	453, rue Seigneuriale, 418 666-4495	stmichel@csdps.qc.ca	www.saintmichel.csdps.qc.ca
ARRONDISSEMENT DE CHARLESBOURG			
Du Boisé 1	651, rue Jacques-Bédard, 418 634-5538	duboise.pav1@csdps.qc.ca	www.boise.csdps.qc.ca
Des Constellations	7220, avenue Trudelle, 418 622-7886	constellations@csdps.qc.ca	www.constellations.csdps.qc.ca
De l'Escale et du Plateau (du Plateau)	8595, boulevard Cloutier, 418 622-7348	duplateau@csdps.qc.ca	www.plateau.csdps.qc.ca
LAC-BEAUPORT			
Montagnac (du Lac)	570, chemin du Tour-du-Lac, 418 634-5542	montagnac.dulac@csdps.qc.ca	www.montagnac.csdps.qc.ca
Montagnac (de la Montagne)	39, chemin des Épinettes, 418 634-5542	montagnac.delamontagne@csdps.qc.ca	www.montagnac.csdps.qc.ca
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ			
Du Petit-Prince	20, rue du Couvent Est, L'Ange-Gardien, 418 821-8062	p prince@csdps.qc.ca	www.petitprince.csdps.qc.ca
Des Beaux-Prés	2, rue Fatima Est, Beaugrand, 418 821-8078	desbeauxpres@csdps.qc.ca	www.beauxpres.csdps.qc.ca
De la Pionnière	37, rue du Trait-Carré, Saint-Joachim, 418 821-8086	pionniere@csdps.qc.ca	www.pionniere.csdps.qc.ca
De la Châtelaine	273, rue du Couvent, Château-Richer, 418 821-8077	chatelaine@csdps.qc.ca	www.chatelaine.csdps.qc.ca
De la Place-de-l'Éveil	10258, avenue Royale, Sainte-Anne-de-Beaugrand, 418 821-8056	pleveil@csdps.qc.ca	www.placedeleveil.csdps.qc.ca
Caps-des-Neiges II	273, avenue Royale, Saint-Tite-des-Caps, 418 821-8088	capsdesneiges2@csdps.qc.ca	www.capsdesneiges.csdps.qc.ca
MRC DE L'ÎLE D'ORLÉANS			
De l'Île-d'Orléans (Sainte-Famille)	2482, chemin Royal, 418 821-8080	stfamille@csdps.qc.ca	www.iledorleans.csdps.qc.ca
De l'Île-d'Orléans (Saint-Pierre)	1462, chemin Royal, 418 821-8066	stpierreio@csdps.qc.ca	www.iledorleans.csdps.qc.ca
MRC DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES			
De l'Arc-en-Ciel	570, rue Pacifique, 418 634-5536	arcenciel@csdps.qc.ca	www.arcenciel.csdps.qc.ca

Modalités pour faire une demande d'admission / À partir du 15 mars 2022, le parent doit contacter le personnel de l'une des écoles (bâtiments) ci-dessus par courriel ou téléphone pour connaître les modalités d'inscription. Lors de l'inscription, les parents devront fournir les documents suivants :

- L'original du certificat de naissance de l'enfant (grand format) émis par le Directeur de l'état civil ;
- Une preuve de résidence sur le territoire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (permis de conduire d'un parent de l'élève ou tout autre document provenant d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental attestant l'adresse de l'élève) ;
- Les coordonnées téléphoniques des personnes à contacter en cas d'urgence.

Informations générales / Ce service est non obligatoire. L'inscription est sur une base volontaire.

- Les jours de classes sont du lundi au vendredi. Les horaires sont déterminés par les écoles et pourraient être modifiés.
- Ce service inclut un volet pour les parents (10 rencontres par année).
- Pour 2022-2023, nous pourrions accueillir un maximum de 448 élèves répartis dans nos écoles participantes.
- **Selon le nombre de demandes reçues, les parents recevront une confirmation d'inscription de leur enfant ainsi que son école de fréquentation, au plus tard à la fin du mois de mai.**
- Si nous recevons un plus grand nombre de demandes que de places disponibles, le centre de services scolaire inscrit les élèves dans les écoles, selon les critères et l'ordre de priorité suivants :
 1. aux enfants qui résident dans le bassin de clientèle d'une école primaire dont le rang décile de l'indice de milieu socioéconomique est de 6 à 10 (écoles de la Fourmière, Marie-Renouard et de la Pléiade), qui ont de la fratrie qui fréquente déjà cette école et qui la fréquentera pour cette même année scolaire, puis à ceux qui sont le plus près d'avoir 5 ans au 30 septembre;
 2. aux enfants qui résident dans le bassin de clientèle d'une école primaire dont le rang décile de l'indice de milieu socioéconomique est de 4 ou 5 (écoles de l'Arc-en-Ciel, de l'Harmonie, de la Châtelaine et de la Place-de-l'Éveil, des Beaux-Prés et de la Pionnière et Caps-des-Neiges), qui ont de la fratrie qui fréquente déjà cette école et qui la fréquentera pour cette même année scolaire, puis à ceux qui sont le plus près d'avoir 5 ans au 30 septembre;
 3. aux enfants qui résident dans le bassin de clientèle d'une école (bâtiment) primaire qui offre la maternelle 4 ans, qui ont de la fratrie qui fréquente déjà cette école et qui la fréquentera pour cette même année scolaire, puis à ceux qui sont le plus près d'avoir 5 ans au 30 septembre;
 4. aux autres enfants qui résident sur le territoire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, qui ont de la fratrie qui fréquente déjà cette école et qui la fréquentera pour cette même année scolaire, pour qui un professionnel de la santé ou des services sociaux en fait la recommandation ([cliquez ici](#) pour remplir le formulaire), puis à ceux qui sont le plus près d'avoir 5 ans au 30 septembre;
 5. aux enfants qui résident à l'extérieur du territoire du Centre de services scolaire des Premières-Seigneuries, qui ont de la fratrie qui fréquente déjà cette école et qui la fréquentera pour cette même année scolaire, puis à ceux qui sont le plus près d'avoir 5 ans au 30 septembre.

Service de garde / Un service de garde sera offert le matin, le midi et le soir. Le coût actuel maximum est de 8,55 \$ par jour, selon les besoins des parents. Ce coût sera indexé au 1^{er} juillet 2022.

Transport scolaire

- Le transport scolaire sera offert gratuitement le matin et le soir pour les élèves qui fréquentent leur école (bâtiment) de bassin. Pour connaître votre école de bassin, veuillez consulter [la page du transport scolaire](#).
- Pour les élèves qui ne fréquentent pas leur école (bâtiment) de bassin, le transport scolaire peut être offert gratuitement le matin et le soir, selon les points de chute préétablis dans l'offre de service de transport hors bassin disponible sur le site Web. Pour connaître l'emplacement des points de chute et remplir le formulaire d'inscription, veuillez consulter [la page du transport scolaire](#).
- Pour le transport du midi, les parents peuvent inscrire leur enfant (formulaire en ligne sur [la page du transport scolaire](#)). Des frais d'utilisation de 215 \$ pour le transport du midi seront facturés aux parents. Des conditions s'appliquent.
- Les parents recevront l'information sur le transport scolaire par courriel, vers la mi-août.